

Ordre du jour & rapports

Conseil d'administration

Lundi 15 octobre 2018 – 10h>12h

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper



Instances du Lundi 15 octobre – 10h-12h

Conseil d'administration

Quimper Cornouaille Développement

Sujet	Rapporteur	Conseil d'administration	Pages
1- Destination Quimper Cornouaille : financements 2018 et appels à projets	Roger LE GOFF	Validation	1-3
2- Destination Quimper Cornouaille : la stratégie de développement touristique de la Cornouaille	Roger LE GOFF	Validation	4-11
3- Pôle métropolitain Quimper Cornouaille	Ludovic JOLIVET	Information	12-16
4- Contrat de partenariat	Michel CANEVET	Information	17-20
5- L'Économie maritime en Bretagne	Raynald TANTER	Information	21
6- Déploiement d'un wifi territorial cornouaillais	Pierre PLOUZENNEC	Information	22
7- Stratégie d'attractivité : étapes à venir	Hervé HERRY	Information	23-24
8- Questions diverses			

1. Destination Quimper Cornouaille: Financements 2018 et appels à projets

Contexte

La Région apportait jusqu'en 2016, une aide forfaitaire à l'ingénierie dans les Pays touristiques, soit en Cornouaille : 28 000 € pour QCD et 25 000 € pour l'AOCD.

Avec la disparition des Pays touristiques et les prises de compétences par les EPCI, la Région a modifié en 2017 le dispositif de financement de l'ingénierie de développement touristique par un dispositif transitoire (voir annexe 1). Pour l'année 2018, elle a renouvelé ce dispositif transitoire, prévoyant un accompagnement des Destinations, par un cabinet, pour l'organisation de leur ingénierie pour 2018 et un nouveau dispositif en 2019.

Concomitants à ce dispositif, le Conseil Régional propose des Appels à projets en faveur des Destinations touristiques de Bretagne.

Les EPCI ont été destinataires du courrier de la Région les informant du dispositif transitoire : Il est proposé de répondre au dispositif en lien avec l'AOCD à hauteur de 90 533,26 euros (dont 52 000 € pour QCD) en présentant le plan de financement suivant, qui correspond aux objectifs de la Région. Ce plan de financement a été présenté en COPIL Destination le 10 septembre 2018 (document remis sur table).

Réponse au dispositif transitoire régional, QCD+AOCD 2018 :

						Coûts ingénierie			Financement ingénierie			
	AOCD-KH	AOCD-HR	QCD-MP	QCD-SA	TOTAL ETP	coût AOCD	coût QCD	total Coût	Financement	dest AOCD	dest QCD	TOTAL
Ingénierie accompagnement des entreprises	0,35	0,25		0,75	1,35	22 833,30 €	39 150,00 €	61 983,30 €	Total Région	20 265,52 €	28 977,78 €	49 243,30 €
Ingénierie déploiement des politiques régionales		0,04	0,05	0,01	0,10	1 415,82 €	3 399,78 €	4 815,60 €	QCD		28 977,78 €	28 977,78 €
Animation des acteurs et structuration de la filière		0,46	0,05	0,24	0,75	16 281,92 €	15 405,78 €	31 687,70 €	AOCD	20 265,52 €		20 265,52 €
Total ETP	0,35	0,75	0,1	1	2,20	40 531,04 €	57 955,56 €	98 486,59 €		40 531,04 €	57 955,56 €	98 486,59 €

KH : Koumig Hascoët / HR : Hélène Rialland / SA : Stéphane Allain / MP : Mathilde Paillot

L'Appel à Projet en faveur des Destinations touristiques de Bretagne

L'appel à projet, initié en 2016, vise à réaffirmer les enjeux et l'engagement de la Région en faveur des Destinations touristiques. L'AAP est structuré en 3 volets :

Volet 1 : Actions de préfiguration - Volet 2 : Stratégies - Volet 3 : Plans d'actions

En 2016 et 2017, les 2 phases de la stratégie intégrée de développement touristique pour la Destination Quimper Cornouaille ont été présentées sur le volet 2 de l'appel à projet Régional.

L'élaboration de la stratégie n'étant pas terminée en 2017, pour s'assurer de la meilleure concertation possible auprès des offices de tourisme et des EPCI, l'animation et la coordination autour de ce projet, s'est prolongée jusqu'en juillet 2018.

Il est donc proposé de **répondre au volet 2 de l'appel à projet** en présentant l'ingénierie interne nécessaire à l'animation, suivant le plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes		
		Maître d'ouvrage	Montant	Financier	Montant
Ingénierie animation de la stratégie + gouvernance	0,4 ETP	QCD - MP	23 022,22 €	CRB (70%)	16 115,56 €
	0,35 ETP	AOCD - KH	13 984,43 €	CRB (70%)	9 789,10 €
				CRB (70%)	25 904,65 €
				QCD (30%)	6 906,66 €
				AOCD (30%)	4 195,33 €
TOTAL			37 006,65 €		37 006,65 €

La stratégie intégrée de développement touristique étant soumise à validation, il est proposé de présenter, **sur le volet 3 de l'AAP**, des actions relatives à sa mise en œuvre.

En 2018, conformément à ce qui a été déterminé comme prioritaire, les actions mises en œuvre concerneront la construction d'un esprit de Destination, la promotion des savoir-faire cornouaillais, l'itinérance vélo et la poursuite des réflexions sur les mobilités touristiques. Ces actions seront poursuivies en 2019.

Ci-dessous la proposition de plan de financement 2018, sur les actions jugées prioritaires à mettre en œuvre, comprenant actions et ingénierie.

Plan de financement 2018 des actions prioritaires à mettre en œuvre :

Dépenses			Recettes		
		Maître d'ouvrage	Montant	Financier	Montant
Ingénierie de projets	MP - 0,05 ETP	QCD	2 877,78 €	CRB (50%)	1 438,89 €
	KH+HR - 0,30 ETP	AOCD	11 302,65 €	CRB (50%)	5 651,32 €
Actions		QCD	35 000,00 €	CRB (50%)	17 500,00 €
<i>Construire un esprit de destination</i>			23 000,00 €	Offices de tourisme (5,7%)	2 000,00 €
<i>Savoir-faire</i>			12 000,00 €	QCD (29,5%)	10 333,33 €
				AOCD (14,7%)	5 166,67 €
				Récapitulatif	
				CRB (50%)	24 590,21 €
				QCD (23,9%)	11 772,22 €
				AOCD (21,9%)	10 817,99 €
				offices de tourisme (4,0%)	2 000,00 €
TOTAL			49 180,43 €		49 180,43 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de :

- Valider les plans de financement ;
- Valider les candidatures de l'AOCD et QCD au dispositif transitoire régional d'ingénierie touristique ;
- Valider les candidatures de l'AOCD et QCD aux volets 2 et 3 de l'appel à projet en faveur des destinations touristiques bretonnes ;

Le « Dispositif transitoire expérimental »

Périmètre de référence = les Destinations touristiques.

Bénéficiaires = Pays, Pays touristiques, EPCI, OTI, GIP ou GIT ayant une compétence de développement touristique.

Montant = 60 000 € par périmètre de Destination.

Taux maxi d'intervention : 50% du temps dédié à cette ingénierie partagée par poste accompagné.

Calendrier = Dispositif ouvert jusqu'au 16 octobre 2017.

Objectifs = décliner les 3 axes identifiés pour développer le tourisme breton

- ➔ Structurer la filière touristique et animer les acteurs
- ➔ Déployer des politiques efficaces et construire la convergence des projets
- ➔ Aider et accompagner les entreprises et les territoires touristiques

Modalités = 3 phases

1. Concertation entre les structures souhaitant souscrire
→ Proposition de projet
2. Proposition doit être soumise en COPIL Destination (tous les EPCI doivent être invités)
→ Proposition validée
3. Proposition soumise au Conseil Régional
→ Discussion pour définir et valider les modalités d'accompagnement.

Conditionnalités

- Tous les champs de compétences identifiés ci-dessous devront être intégrés à l'ingénierie partagée ;
- L'ensemble du périmètre Destination doit bénéficier de l'ensemble des compétences identifiées ;
- Les postes accompagnés devront à minima être dédiés à mi-temps à l'ingénierie de développement partagée ;
- Un même poste ne peut bénéficier à la fois de ce dispositif transitoire et d'une autre ligne émanant de la politique touristique régionale.
- Les structures bénéficiaires s'engagent à participer à un processus d'évaluation.

Champs de compétences et missions

L'ingénierie partagée devra intégrer, répartir, et assumer les missions suivantes, en couvrant l'ensemble du périmètre de la Destination. À ce jour en Cornouaille, seules QCD et l'A OCD assurent les missions de développement touristiques à l'échelle de la Destination.

2. Destination Quimper Cornouaille : la stratégie de développement touristique de la Cornouaille

Rappel

La commission tourisme s'est réunie le 19 juin dernier pour finaliser de la stratégie de développement touristique et le programme d'actions pour les 5 prochaines années (2018-2022). Certaines actions pourront être financées directement par le Conseil Régional soit par le biais du Contrat de partenariat. Les EPCI pourront proposer également des actions finançables dans le cadre de ce programme.

Les **5 axes stratégiques** proposés et ayant obtenus un avis favorable des membres de la commission et du Bureau de QCD :

- AXE A : Optimiser l'accès et les déplacements pour fluidifier le parcours des clientèles, en séjour ou en itinérance
- AXE B : Singulariser la destination à travers son lien terre/mer, sa culture, sa créativité et savoir-faire associés
- AXE C : Donner accès à une pluralité d'ambiances et à des sites mythiques par l'itinérance et les pratiques nautiques de glisse
- AXE D : Capitaliser sur la diversité et le caractère des territoires pour transformer le tourisme cornouaillais et révéler la Destination.
- AXE E : Optimiser la gouvernance et l'organisation de l'ingénierie au service de la stratégie

48 fiches actions composent le plan et font l'objet d'ajustement pour répondre aux attentes et de précision sur le chiffrage des coûts et de l'ingénierie nécessaire.

Les **priorités dégagées par le COPIL** pour mettre en œuvre cette stratégie dès 2018 sont :

- Construire un **esprit de destination** : développer l'interconnaissance entre acteur et des outils sur l'identité de la Destination, pour partager un récit, un discours commun chez tous les professionnels
- Débuter les actions sur **le tourisme des savoir-faire** (la filière-clé la plus différenciante)
- Développer **les mobilités touristiques par des expérimentations innovantes de transport**
- Structurer **l'offre de déplacement à vélo** : fortes attentes de tous les acteurs de la filière
- Mise en œuvre du wi-fi territorial
- Poursuivre les **outils de communication commun** : blog, carte
- Consolider la **gouvernance et l'ingénierie** de la Destination
- **Renforcer l'accompagnement technique des porteurs de projets**, en lien avec la démarche engagée par la Région

Sur avis positif du Bureau et du CA, la stratégie sera adressée au Conseil Régional pour validation et pour prise en compte des actions pour lesquelles un financement sera demandé. (Voir planning en annexe 1)

➤ **Estimation budgétaire des actions inscrites dans la stratégie (hors ingénierie)**

Ces enveloppes confortent le niveau d'ambition pour le développement touristique de la Cornouaille. Elles sont ajustables en fonction de la volonté des instances de QCD et de l'A OCD de s'engager sur telle ou telle action.

	Coûts HT (Investissement)	Budget A OCD/QCD(HT)	Budget OT (HT)	Budget des EPCI (HT)	Autres partenaires (HT)	Financements possibles
AXE A (mobilités, accès)	950	50	200	200	500	Contrat de partenariat Leader Département Région (sector.) itiFEDER Privés
AXE B (savoir- faire, culture)	740	280	100	360		
AXE C (itinérance, nautisme)*	499*	184		190*	125	
AXE D (accueil)	485	75	210	200		
AXE E (organisation)	113	113				
TOTAL	2 787	702	510	950	625	

➤ **Ingénierie touristique :**

La mise en œuvre de cette stratégie **nécessitera 4,2 ETP** (CDI sur 5 ans et un CDD de 18 mois dès 2019).Aujourd'hui QCD et l'A OCD emploient 4 personnes à 3,75 ETP (3,90 ETP en 2019).

Les EPCI et les Offices de tourisme sont sollicités au regard de leurs compétences pour mettre en œuvre cette stratégie. L'ingénierie nécessaire à l'échelle intercommunale est estimée à 1 ETP ;

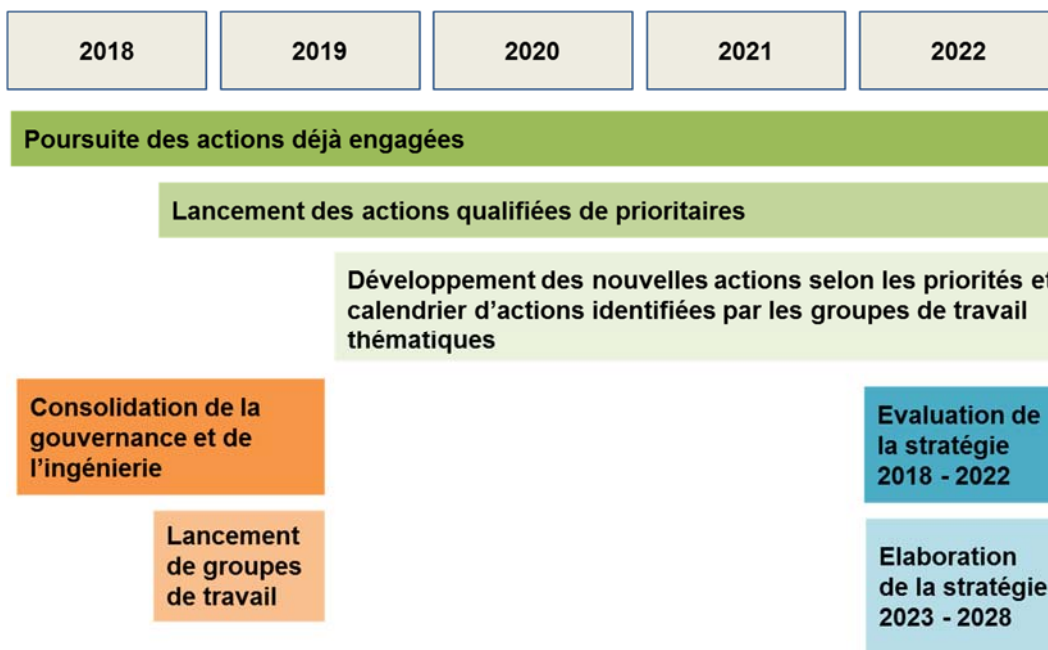
Le RDV avec Mme GALLO le 16 juillet 2018 (Voir annexe 2) confirme :

- L'importance d'une **organisation solide en ingénierie de développement touristique pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée** => partagée sur l'ensemble du territoire de la Destination ;
- La **spécificité de l'ingénierie de développement touristique** par rapport à l'ingénierie de développement économique => transversalité, aménagement et développement ;
- **La continuité du soutien financier de la Région** à l'ingénierie de développement touristique des Destinations bretonnes => par le biais des structures facilitatrices ;
- La mise à disposition d'un cabinet conseil (financé à 100% par la Région) pour accompagner l'organisation de l'ingénierie de développement touristique sur les Destinations.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de :

-valider la stratégie et les moyens financiers et en ingénierie pour le développement touristique de la Cornouaille.

Planning de la démarche :





Rencontre Destination/Région pour l'organisation de l'Ingénierie du développement touristique

Compte-Rendu - Quimper 16 juillet 2018

Présents : Mme Anne GALLO (Vice-Présidente Région Bretagne) ; M. Roger LEGOFF (Vice-Président QCD) ; M. Pierre PLOUZENNEC (Président AOCD) ; Mme Audrey GACHET (Service tourisme Région Bretagne) ; M. Ronan LE BACCON (Direction tourisme et patrimoine Région Bretagne) ; M. Kim LAFLEUR (Direction QCD) ; Mme Mathilde PAILLOT (Service tourisme QCD) ; Mme Koulmig HASCOET (Service tourisme AOCD)

La Cornouaille est en cours de réflexion sur la structuration d'un Pôle Métropolitain. Cette entité deviendrait la structure porteuse de la Destination Quimper Cornouaille et de son ingénierie de développement touristique, en intégrant les moyens de l'AOCD et de QCD.

Les élus de la Destination Quimper Cornouaille ont souhaité avoir des précisions sur l'organisation du développement touristique tel qu'il est envisagé par la Région, afin de pouvoir en tenir compte dans cette réorganisation territoriale.

Les demandes formulées à la Région

Elles concernent notamment le mode de gouvernance, les missions d'animation territoriale et d'accompagnement des porteurs de projets et le cadre de la contractualisation entre la Région et les territoires.

- Quel sera le **soutien de la Région pour l'organisation** de l'ingénierie de développement touristique des Destinations à partir de 2019 ?
- Une **contractualisation** sera-t-elle opérée pour encadrer les missions d'accompagnement des porteurs de projets et d'animation territoriale en matière de développement touristique ? Le cas échéant **avec quels territoires** : EPCI ou DESTINATION ?
- La Destination Quimper Cornouaille pourrait-elle bénéficier d'un **accompagnement régional pour l'organisation de l'ingénierie** de développement touristique au sein de son périmètre ?
- Un **réseau régional de l'ingénierie** de développement touristique est-il prévu ? (Rencontres, plan de formation, etc...)

- Sur le **territoire de Quimperlé, comment sera assurée la cohérence** des différents cadres d'action locale de la Région (Destination, accompagnement des porteurs de projets, contrat de partenariat) ?

Point sur la mise en place des Destinations Bretonnes

Les 10 destinations bretonnes sont bien lancées, certaines ont déjà commencé la mise en œuvre de leur plan d'action.

Tous les territoires ont dépassé les difficultés d'organisation des Destinations pour se concentrer sur les projets de développement touristique.

Chaque Destination choisit ses axes de développement. La Région se positionne en tant que coordinatrice, facilitatrice, accompagnatrice de la mise en place des stratégies de développement des Destinations.

Cette approche basée sur un partenariat fort entre la Région et les territoires, est innovante. La Bretagne est perçue comme un territoire en avance dans son organisation pour le développement touristique régional.

La Région s'appuiera ensuite sur les stratégies des Destinations pour constituer le contenu de la politique régionale de développement touristique. Cette méthode a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Régional l'hiver dernier.

L'ingénierie de développement touristique

La Région appuie sur l'importance de l'ingénierie de développement touristique pour assurer une bonne mise en œuvre des stratégies des Destinations. Pour connecter l'ensemble des maillons de la chaîne touristique (hébergement, transport, activités, communication, etc...), l'organisation doit être solide.

Cette importance de l'ingénierie de développement devrait être partagée par l'ensemble des élus de la Cornouaille afin d'en prendre compte dans la configuration du futur Pole Métropolitain. Le travail de la Destination ne doit pas s'arrêter à l'élaboration de la stratégie, il doit se poursuivre dans la mise en œuvre, conjointement avec les EPCI, les OT et les acteurs touristiques du territoire.

La Région insiste sur la spécificité de l'ingénierie de développement touristique vis-à-vis de l'ingénierie de développement économique.

Le tourisme est un secteur économique particulier, non délocalisable et étroitement lié aux stratégies de développement et d'aménagement du territoire. L'accompagnement des

porteurs de projets touristiques ne peut pas se faire uniquement sous l'angle du développement économique de l'entreprise. Il nécessite un lien étroit avec la stratégie de développement touristique du territoire.

Le tourisme est donc à la croisée des chemins. La Région a réorganisé son action en renforçant les liens entre ses services Tourisme, Economie et Aménagement du territoire, de façon à bien intégrer cette transversalité dans son approche et dans son lien avec les territoires.

A l'avenir, les projets de développement économique et de développement territorial en lien avec le tourisme seront analysés au prisme de la stratégie de la Destination.

Soutien de la Région à partir de 2019

En 2018, la Région a mis en place des actions visant à renforcer l'ingénierie de développement touristique des Destinations :

- Constitution d'un groupe de travail de développeurs touristiques pour élaborer une boîte à outils partagée, afin d'harmoniser les méthodes de travail. Dans cette boîte à outils, se trouveront notamment : un guide des aides, un annuaire des acteurs, des éléments de langage...
- Accompagnement test d'un projet pilote par Destination afin d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projets touristiques. Les Destinations ont jusqu'à septembre pour présenter un projet.

Parallèlement à ces actions, la Région a encouragé les Destinations à structurer leur organisation en leur proposant un dispositif transitoire de financement d'une ingénierie touristique partagée en 2017 et en 2018.

L'objectif est bien de stabiliser l'organisation de l'ingénierie touristique à l'échelle de la Destination, avant 2019.

A partir de 2019, la Région assure qu'il y aura une continuité des moyens alloués pour le financement de l'ingénierie touristique.

Contractualisation entre la Région et les Destinations

Après l'Appel à projets en faveur des destinations touristiques et le Dispositif transitoire de soutien à l'ingénierie de développement touristique partagée, la Région va proposer un nouveau cadre de collaboration avec les territoires, à partir de 2019 : une contractualisation entre elle et les Destinations.

La contractualisation sera opérée à l'échelle des Destinations, par le biais des structures facilitatrices, interface entre la Région et les acteurs touristiques locaux. Les Destinations bretonnes peuvent présenter des modes d'organisation très différents les uns des autres, selon les évolutions institutionnelles de ces dernières années. Sur certains territoires, les structures facilitatrices sont des EPCI, dans d'autres, ce sont des associations ou des GIP. Les contractualisations seront donc adaptées à la situation de chaque Destination.

Pour la Destination Quimper Cornouaille, les structures facilitatrices sont l'A OCD et QCD. Dans quelques mois, sous réserve de sa création, le Pôle Métropolitain de Cornouaille assurera ce rôle.

Accompagnement régional pour l'organisation de l'ingénierie de la Destination

Dans la perspective de construire les conventions de contractualisation sur l'ingénierie de développement touristique, la Région propose de réaliser une étude de préfiguration de l'organisation de l'ingénierie au sein de trois Destinations pilotes.

Cette étude serait réalisée par un cabinet extérieur. La Destination Rennes-Portes de Bretagne s'est manifesté pour faire partie de cette étude et la Région propose à la Destination Quimper Cornouaille d'en bénéficier également.

A la demande de certains élus de la Cornouaille, une attention particulière pourra être apportée dans cette étude sur la mission de mise en réseau et d'accompagnement des acteurs locaux et la nécessité d'avoir une certaine proximité entre les services de la Destination Quimper Cornouaille et le terrain.

Réseau régional de l'ingénierie ?

La Région n'a pas l'intention de redévelopper un réseau coordonné comme pouvait l'être auparavant la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique.

Elle compte s'appuyer sur des initiatives plus ponctuelles comme la constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une boîte à outil, par exemple.

Elle prévoit également de renforcer le partenariat avec les OPCA pour répondre aux besoins de formations des développeurs touristiques. A ce sujet, elle a déjà été sollicitée par le CNFPT qui souhaite proposer des formations sur ces métiers, en cohérence avec la vision régionale du développement touristique.

Territoire de Quimperlé

Le territoire de Quimperlé Communauté dépend de deux périmètres d'action identifiés par la Région. D'un côté, il est intégré à la Destination Quimper Cornouaille mais, en ce qui concerne l'aménagement et le développement territorial, il dépend désormais du Pays de Lorient.

Dans un contexte où la Région tend à rationaliser et optimiser son intervention locale dans les domaines du tourisme, de l'aménagement et du développement territorial et de l'économie, il s'agissait de préciser la manière dont serait assurée la cohérence de ces cadres d'actions.

La Région indique que les projets de développement ou d'investissement touristique du territoire de Quimperlé seront examinés sous l'angle de la stratégie de la Destination Quimper Cornouaille. Les élus quimperlois en ont été informés.

Point sur la stratégie de la Destination Quimper Cornouaille

Le calendrier :

- Plan d'actions en cours de finalisation, présenté le 19 juin dernier
- Un COPIL 10 septembre pour présenter les actions prioritaires et un budget
- Validation d'un plan de financement pour déposer une demande de subvention à la Région
- Validation en bureau le 24/09
- Dépôt de la stratégie à la Région
- Dépôt du dossier de demande à la Région le 1er octobre

Les priorités :

- Construire un esprit de destination
- Débuter les actions sur la filière-clé la plus différenciante : le tourisme des savoir-faire
- Mis en œuvre de la stratégie numérique (wi-fi territorial, ...)
- Développer les mobilités touristiques, en particulier l'offre de déplacement d'itinérance à vélo (sans omettre les boucles locales)
- Consolider la gouvernance et l'ingénierie de la Destination
- Poursuivre les outils de communication communs : blog, carte
- Renforcer l'accompagnement technique des porteurs de projets, en lien avec la démarche engagée par la Région.

3. Pôle métropolitain Quimper Cornouaille : point d'étape

Rappel

Depuis le CA du 14 avril dernier, les occasions ont été nombreuses de rappeler le bien-fondé de ce projet stratégique pour notre territoire. À ce jour, les échanges ont permis d'initier deux étapes essentielles à son ancrage. La première a porté sur la formulation des ambitions, des missions et des compétences. La seconde a consisté à préciser le périmètre, à valider le transfert de la mission énergie au SDEF (hors PCAET), à affirmer le maintien de l'expertise en urbanisme, à produire les statuts et de même qu'à arbitrer les principes budgétaires.

Initialement prévu pour une création fin 2018, le calendrier a été revu en faveur d'une création effective au 31 mars prochain.

L'ambition qui nous anime est toujours la même : celle de s'unir pour bâtir et mener ensemble une stratégie de développement pour la Cornouaille et de s'appuyer sur un syndicat mixte, structure qui permet de consolider la gouvernance.

Contexte

Il est convenu que la mission principale du PMQC soit d'élaborer et de mener une stratégie d'attractivité et de développement du territoire, condition essentielle à la création et au maintien de l'emploi. En parallèle à cette mission principale, le Pôle métropolitain sera l'interlocuteur pour défendre et appuyer les projets de recherche et d'innovation. Les moyens financiers déployés par QBO pour la recherche et l'innovation, incluant l'appui au CEA TECH, seront à terme transférés au Pôle métropolitain.

Le Pôle métropolitain sera également doté de 3 compétences propres, soit :

- Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Élaboration, révision, modification et suivi d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),
- Élaboration et coordination du Contrat Local de Santé et de Santé Mentale (CLS/CLSM);

Le Pôle métropolitain portera des missions initialement menées par QCD, soit :

- Accompagner le développement éco des filières majeures: aliment, tourisme et maritime,
- Gérer le contrat de partenariat (Leader et FEAMP),
- Animer et développer la Destination Quimper Cornouaille,
- Définir un schéma de mobilité favorisant l'intermodalité,
- Assurer l'animation du Conseil de développement de Cornouaille,
- Assurer l'animation des commissions thématiques.

Dans le but de défendre les intérêts du territoire en matière d'urbanisme (observatoires éco, foncier spécifique, touristique, PLH, politique de l'habitat, la coordination de ces enjeux serait confiée à une équipe dédiée.

Afin de répondre pleinement aux ambitions formulées en matière d'attractivité et d'animation de la Destination Quimper Cornouaille, les Présidents réunis en Bureau extra le 11 septembre à Concarneau étaient unanimes à exprimer le fait « qu'il faut se donner les moyens de faire rayonner la Cornouaille », c'est ainsi que les budgets relatifs à ces 2 axes stratégiques ont été revus à la hausse. En 2019, ce sont 350 k €

additionnels que les EPCI verseront afin que des actions soient menées pour valoriser les atouts du territoire.

En 2017, QCD regroupait près de 30 ETP (25 CDI+CDD), le tout pour un budget de 2,2 M euros, dont 250 K euros liés à la mise en œuvre d'actions. Les cotisations des 7 EPCI représentaient 62 % du budget et la balance provenait de subventions pour 38% (État, Région, Leader, FEAMP).

En 2019, il est prévu que le Pôle métropolitain compte 23 ETP (22 CDI+CDD), pour un budget de 2,4 M euros, dont 643 K euros liés à la mise en œuvre d'actions. Les cotisations des EPCI et les subventions représenteront la même part qu'en 2017.

Dans le but d'assurer la mise en œuvre de compétences, la construction budgétaire actuellement en cours devra intégrer les charges et les recettes liées aux transferts ou aux détachements vers le Pôle de collaborateurs : rattachés aux SCOTT, au rapprochement prévu entre l'A OCD et QCD, ainsi qu'au Pôle santé.

Étapes à venir

QBO à délibéré le 20 septembre dernier pour annoncer la création d'un Pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille (voir annexe).

Les EPCI seront invitées à inscrire ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil de leur communauté.

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance de ce point d'étape.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Convoqué le 14 septembre 2018

Présidé par Monsieur Ludovic JOLIVET

Le conseil communautaire de Quimper Bretagne occidentale s'est réuni le 20 septembre 2018, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Monsieur Ludovic JOLIVET, président.

Nombre de conseillers en exercice : 52

ETAIENT PRESENTS :

M. Ludovic JOLIVET, Président,

M. HERRY (à partir de 18h10), Mme LE BAL, M. COZIEN, Mme LEVRY-GERARD, MM. NICOLAS, GUENEGAN (à partir de 18h15), LENNON, LE JEUNE, CORROLLER, Vice-présidents,

MM. TRELLU, STANQUIC, MESSAGER (à partir de 18h25), LE QUELLEC, CORNIC, Mme LE GAC, M. MENGUY, Mme GARREC (jusqu'à 21h30), M. FONTAINE (à partir de 18h35 et jusqu'à 21h10), Mmes LECERF-LIVET, LE GALL, MM. CALVEZ, GUILLOU, Mmes FAYE (jusqu'à 21h30), COUSTANS (à partir de 18h20), VIGNON (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h15), MM. GRAMOULLE, LE BIGOT, TANGUY (jusqu'à 21h00), DOUCEN, Mme GOUZIEN, M. QUINIOU (à partir de 18h15), Mmes LE CAM, LE MEUR, MM. LE GRAND, VAUCHER, LE DANTEC, GUELLEC, Mme LE FLOC'H, M. KERIBIN (à partir de 18h10), Mmes LE STER, FLOCHLAY, Conseillers Communautaires.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme MORVAN	à	M. JOLIVET
M. GUENEGAN	à	Mme LEVRY-GERARD (jusqu'à 18h15)
Mme GACOGNE	à	M. LENNON
M. GONIDEC	à	Mme LE BAL
Mme MACOUIN	à	M. TANGUY (jusqu'à 21h00)

ABSENTS :

MM. PETILLON, DECOURCHELLE, LAMBERT, Mmes FRENAY, LE ROY, M. PERON

M. MENGUY a été élu Secrétaire de Séance

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 septembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Ludovic JOLIVET**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/09/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2018
(accusé de réception du 27/09/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

N° 1

Création d'un pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille

Il est proposé la création d'un pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille. Sept établissements publics de coopération intercommunale, dont Quimper Bretagne Occidentale, souhaitent se doter d'un outil pour assurer un développement harmonieux de l'ensemble du territoire cornouaillais.

Conscients des enjeux liés à la qualité de vie des citoyens, à l'attractivité du territoire, à l'équilibre urbain et rural, ainsi qu'à la nécessité de favoriser la compétitivité de la Cornouaille, sept établissements publics de coopération intercommunale dont Quimper Bretagne Occidentale, souhaitent se doter d'un nouvel outil en vue d'assurer le développement harmonieux de l'ensemble du territoire cornouaillais.

La Cornouaille historiquement organisée en territoires distincts se doit, pour assurer son rayonnement régional, national, d'envisager une configuration renforçant la coopération territoriale. Il s'agit de pérenniser et de développer une synergie à travers laquelle chaque EPCI conserve son autonomie de décision mais coopère au sein d'un périmètre de solidarité pour créer un outil commun à même de traiter des sujets de niveau métropolitain.

Réunis en Conférence métropolitaine le 28 mars 2018, les élus communautaires et municipaux du territoire réunissant sept EPCI à fiscalité propre dont Quimper Bretagne Occidentale, ont affirmé leur souhait commun de donner à cet outil la forme d'un Pôle métropolitain, au sens du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Cornouaille bénéficie de nombreux atouts, parmi lesquels, la qualité de vie, la présence d'entreprises emblématiques, des filières porteuses d'avenir telles l'agriculture et l'agroalimentaire, le tourisme et la maritimité, soit autant d'attributs qui demandent une action concertée au profit de tout le territoire. L'enjeu est de maintenir et d'attirer de nouveaux talents dans le cadre d'une démarche destinée à accroître le niveau de vie des habitants.

Encourager, stimuler et rendre complémentaires les mesures d'attractivité au niveau local, assurer une large promotion de l'innovation, garantir le développement des infrastructures et des services de transports : tels sont les objectifs devant relever d'une démarche réellement métropolitaine.

Le Pôle métropolitain a vocation à améliorer les services aux usagers à l'échelle de la Cornouaille, en combinant et en partageant les atouts de ses membres. Il n'interviendra pas dans la gestion de proximité exercée par les EPCI et leurs communes membres, qui agissent directement auprès des usagers en pleine connaissance des contextes spécifiques locaux.

Il est par conséquent proposé au conseil communautaire de demander au Préfet du Finistère la création d'un pôle métropolitain constitué des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz,
- Communauté de communes de Douarnenez Communauté,
- Communauté de communes du Haut Pays Bigouden,
- Communauté de communes du Pays Bigouden Sud,
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais,
- Communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération,
- Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale.

La date de prise d'effet souhaitée est le 31 mars 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5731-1 à L5731-3, L5711-1 à L5711-5 et L5211-5,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la demande en vue de la création d'un pôle métropolitain sur le périmètre et à la date d'effet indiquée ci-dessus ;
- 2 - de donner délégation à monsieur le président à l'effet de mettre en œuvre la présente délibération, et d'en informer les présidents des autres EPCI à fiscalité propre concernés.

4. Bilan de la consommation des crédits Région du contrat de partenariat 2017-2020

La signature de la révision du contrat de partenariat portant sur la période 2017-2020 s'est déroulée le 13 septembre dernier à Audierne en présence de Laurence Fortin, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire et des Présidents d'EPCI.

La consommation des crédits Région du contrat de partenariat pour la période 2017-2020 atteint aujourd'hui 11,9M€ en intégrant les projets prioritaires. Le solde de l'enveloppe s'élève ainsi à 2,67M€.

Après un recensement des projets auprès des EPCI début 2018 et l'arrivée récente du projet ADRIA, le montant de la consommation à venir s'élèverait à 4,14M€. Le détail des projets et la répartition géographique de la consommation figure en annexe.

Un arbitrage sur l'utilisation des fonds Région doit donc être opéré pour engager un remaquetage par fiche action de l'enveloppe régionale.

Priorités	Dotations crédits 2017-2020	Consommation des crédits	Crédits restant à mobiliser	Consommation identifiée
Priorité 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et sur l'emploi	3 141 205	2 457 198	684 007	
1.1 : La force motrice de l'agriculture et de l'alimentaire	100 000	6 200	93 800	39 000
1.2 : Une synergie des acteurs autour de l'emploi et du tissu économique	2 434 068	2 144 148	289 920	1 444 330
1.3 : Une stratégie de promotion de la formation, des savoir-faire et de l'innovation	607 137	306 850	300 287	350 000
Priorité 2 : Une Cornouaille maritime et touristique	2 458 250	795 541	1 662 709	
2.1 : Le territoire de référence de la pêche	300 000	0	300 000	200 000
2.2 : Un développement maîtrisé du nautisme	1 163 840	367 816	796 024	829 315
2.3 : Une Cornouaille inspiratrice et de caractère	780 935	411 159	369 776	814 493
2.4 : La construction d'une destination touristique	213 475	16 566	196 909	20 000
Priorité 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités	6 060 436	6 045 679	14 757	
3.1 : Un urbanisme qui fédère	939 098	890 098	49 000	100 000
3.2 : Des outils de mobilité qui connectent et qui irriguent	5 121 338	5 155 581	-34 243	
Axe services collectifs essentiels	2 914 898	2 609 572	310 538	276 667
TOTAL	14 574 789	11 907 990	2 672 011	4 073 805

Pour information des membres du CA.

Liste des projets identifiés pour le contrat de partenariat 2017-2020

Porteur	EPCI	Intitulé projet	Fonds/Axe	Coût total du projet	Subvention sollicitée
Commune d'Edern	Quimper Bretagne Occidentale	Production d'énergie	R.1.1		
Commune de Fouesnant	Pays Fouesnantais	Améliorer la production d'énergie renouvelable sur Saint-Nicolas	R.1.1	150 000 €	30 000 €
CCHPB	Haut Pays Bigouden	Centre nautique : énergie renouvelable/chauffage et aération	R.1.1		
VALCOR	Concarneau Cornouaille Agglomération	Création d'un réseau de chaleur	R.1.1	45 000 €	9 000 €
				TOTAL	39 000 €
ADRIA	Quimper Bretagne Occidentale	Construction d'un nouveau laboratoire	R.1.2	3 000 000 €	1 000 000 €
CCPF	Pays Fouesnantais	Espace entreprises	R.1.2	858 751 €	168 230 €
CCPF	Pays Fouesnantais	Pôle d'excellence et innovation "Nautisme"	R.1.2		
Asso les paniers de la mer		Travaux sur le bâtiment	R.1.2	30 000 €	
CCPBS	Pays Bigouden Sud	Ressourcerie Mise à disposition de bâtiments de la CCPBS, mise aux normes + ressource 2018-2019	R.1.2	70 000 €	16 100 €
CCPBS	Pays Bigouden Sud	Immobilier d'entreprises/tiers lieux	R.1.2		
CCHPB	Haut Pays Bigouden	Hôtel d'entreprises + espace de co-working + salle pour la MSAP	R.1.2	1 000 000 €	200 000 €
Douarnenez Communauté	Douarnenez Communauté	Zone de Kerael Achat et requalification d'un bâtiment plus terrain	R.1.2	300 000 €	60 000 €
Asso Retritout	Concarneau Cornouaille Agglomération	Création d'une ressource sur CCA et Quimperlé Co	R.1.2	1 500 000 €	
ESAT de l'ODET	Quimper Bretagne Occidentale	Construction d'un bâtiment	R.1.2		
				TOTAL	1 444 330 €

Campus des métiers et des Qualifications Techniques et Technologies Alimentaires	Quimper Bretagne Occidentale	Pôle robotique	R.1.3	700 000 €	350 000 €
TOTAL					350 000 €
SM Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille	Pays Bigouden Sud	Modernisation créée : études et travaux superstructure	R.2.1	2 000 000 €	200 000 €
TOTAL					200 000 €
Commune de Fouesnant	Pays Fouesnantais	Etude et travaux pour la restauration de Fort Cigogne	R.2.2	454 576 €	90 915 €
Commune de La Forêt-Fouesnant	Pays Fouesnantais	Rénovation du centre nautique	R.2.2	500 000 €	100 000 €
Commune de Bénodet	Pays Fouesnantais	Ecole de voile (UCPA) Butte du fort	R.2.2	200 000 €	40 000 €
Commune de Bénodet	Pays Fouesnantais	Extension-restructuration du port de plaisance	R.2.2	1 000 000 €	200 000 €
SM Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille	Pays Bigouden Sud	Plaisance - ports de Loctudy et Ile-Tudy	R.2.2	660 000 €	132 000 €
SM Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille	Pays Bigouden Sud	Plaisance - Port de Lesconil Aire de carénage et terre-pleins	R.2.2	840 000 €	168 000 €
SM Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille	Pays Bigouden Sud	Plaisance - Port du Guilvinec	R.2.2	25 000 000 €	
SM Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille	Cap Sizun	Aménagement Audierne-Poulgoazec	R.2.2	292 000 €	58 400 €
Commune de Fouesnant	Pays Fouesnantais	Création d'un Point Passion Plage pour le centre nautique sur la plage de Cap Coz	R.2.2	200 000 €	40 000 €
TOTAL					829 315 €
CCHPB	Haut Pays Bigouden	Boucle de randonnées avec valorisation du petit patrimoine	R.2.2	50 000 €	10 000 €
CCPF	Pays Fouesnantais	Entretien et création des circuits de randonnées (PDIPR)	R.2.3	440 000 €	88 000 €
CCPF	Pays Fouesnantais	Véloroute - Anse du bourg de la Forêt Fouesnant	R.2.3	1 382 465 €	276 493 €
CCPBS	Pays Bigouden Sud	Travaux et scénographie - Musée de la préhistoire	R.2.3	2 200 000 €	440 000 €
TOTAL					814 493 €

CCPF	Pays Fouesnantais	Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de promotion touristique de la Riviera bretonne - usages numériques	R.2.4	100 000 €	20 000 €
Association Terre de Glisse	Pays Bigouden Sud	La Torche Wave Games 2018	R.2.4	324 500 €	0 €
TOTAL					20 000 €
Commune de Penmarc'h	Pays Bigouden Sud	Interface Ville-Port Penmarc'h Saint Guénolé	R.3.1	1 500 000 €	100 000 €
TOTAL					100 000 €
Commune de Pluguffan	Quimper Bretagne Occidentale	création d'une classe bilingue breton	R.SCo	300 000 €	15 000 €
Commune de Bénodet	Pays Fouesnantais	Rénovation de l'école communale	R.SCo	350 000 €	70 000 €
Commune de Plonéour-Lanvern	Haut Pays Bigouden	Extension des locaux de la garderie péri-scolaire	R.SCo	605 000 €	100 000 €
Commune de Concarneau	Concarneau Cornouaille Agglomération	Aménagement de la crèche associative "A la rue Béole"	R.SCo	458 333 €	91 667 €
TOTAL					276 667 €

5. « l'économie maritime en Bretagne »

Dans le prolongement des travaux du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), le Conseil régional de Bretagne a confié au groupe de travail constitué des agences d'urbanisme et de développement et des chambres de commerce et d'industrie, une étude permettant de connaître le poids de l'économie maritime en Bretagne.

1) Contexte

La section Mer Littoral du CESER de Bretagne s'est, dès 2011, penchée sur les différentes facettes de l'économie maritime en Bretagne. À l'issue de ses travaux, le CESER a publié en 2014 son analyse et ses principales préconisations, dont la création d'un observatoire régional de l'économie maritime élargi et fiabilisé. La Région Bretagne s'est saisie de la recommandation du CESER en pilotant une première réflexion méthodologique, suivie d'une démarche expérimentale autour des bassins de Brest et de Lorient.

Suite à cette expérimentation, le réseau des agences d'urbanisme et de développement et des CCI ont proposé de construire l'observatoire régional de l'économie maritime en Bretagne.

Le Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA) devant procéder à la quatrième actualisation de sa pesée économique (depuis sa création en 2005), il a été convenu de mener les deux travaux en parallèle. Le travail destiné au PMBA lui a été livré en février 2018. L'étude a aussi été présentée aux services de la Région en juin 2018.

2) Le pays de Cornouaille

Le pays de Cornouaille comptait près de **8 000** emplois en 2016. Il s'agit du troisième territoire maritime breton et du premier pour les produits de la mer alimentaire. Cette filière compte, avec la construction navale et le nautisme, pour 90 % des effectifs du pays.

L'économie maritime cornouaillaise se décompose de la manière suivante :

- Avec 5 380 emplois (soit 33 % des emplois bretons), la filière des produits de la mer alimentaire est, de loin, la plus importante de Cornouaille. Cela représente 67 % des emplois maritimes du territoire contre 25 % en Bretagne.
- La pêche est l'un des marqueurs historiques de la Cornouaille avec ses **1 810** emplois et une flotte d'environ **500** navires travaillant dans des armements (entreprises propriétaires d'un ou plusieurs navires) de taille et profils très variés, du ligneur au navire hauturier.
- L'importance de la construction navale est la seconde spécificité du territoire. Très polarisés, les pays de Brest, Lorient et de Cornouaille se partagent 94 % des emplois de la filière. Avec 1 310 emplois, la construction navale représente 16 % de l'emploi maritime cornouaillais.
- La filière nautique compte près de 1000 emplois en Cornouaille, bien que présente sur l'ensemble de la Bretagne, c'est une spécificité du territoire, notamment par le poids de l'industrie nautique et de la course au large (voir page 26 du document qui sera remis sur table).

Pour information des membres du Conseil d'administration

6. Déploiement d'un Wifi territorial cornouaillais : point d'étape

Rappel

Le Conseil d'administration de décembre 2017 a validé le projet de déploiement d'un WiFi territorial, et la création d'un groupement de commande.

6 EPCI volontaires (Cap-Sizun, Douarnenez Communauté, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, Quimper Bretagne Occidentale, Concarneau Agglomération) ont mandaté QCD pour coordonner un groupement de commande.

Contexte

QCD et les EPCI ont lancé en juillet une procédure d'appel d'offre avec un accord-cadre à marchés subséquents pour une durée de 4 années en procédure adaptée ouverte.

Le marché porte sur une étude de faisabilité sur les sites pré-déterminés par les EPCI et un marché subséquent de fourniture de 40 hotspots minimum, la 1^{ère} année et l'équivalent la 2^{ème} si les financements le permettent.

Cette procédure permet **une transparence sur le mode de financent prévu et une parfaite conformité avec la réglementation des marchés publics. Outre les 40 bornes initialement prévues, cette procédure permet aux EPCI de financer l'installation de nouvelles bornes et leur maintenance durant 4 années**

La date limite de remise des candidatures était le 3 septembre 2018 à 12h.

4 entreprises ont candidaté

1/ QOS Telecom

3/ NOODO

2/ 2ISR

4/ COMMINTER

L'analyse des candidatures est en cours à QCD et par les EPCI membres du groupement suivant une grille pré-établie en comité technique.

Une audition des 4 candidats par le comité technique* est prévue le 8 octobre. À l'issue, une entreprise sera retenue pour le marché.

La validation du choix sera portée devant le Conseil d'Administration de QCD le 15 octobre.

*Les membres du comité technique sont les techniciens des EPCI+QCD membres du groupement de commandes :

- Jean-Philippe Le Bideau, CCA
- Yoann Rivallin, QBO
- Patrick Danard, Haut Pays Bigouden
- Christophe Podevin, Douarnenez Communauté
- Arnaud Dubourg, Pays Bigouden Sud
- Fabien Bourdon, Cap-Sizun Pointe du Raz
- Nicolas Kerloch, QCD
- Mathilde Paillot, QCD

Pour information des membres du Conseil d'administration

7. Stratégie d'attractivité étapes à venir

Rappel

La promotion et l'attractivité du territoire sont des facteurs clés de la création et du maintien de l'emploi sur les territoires. C'est pour cette raison que le CA de QCD a validé le 4 juillet 2016, l'organisation et la mise en place d'une stratégie d'attractivité pour la Cornouaille et déposé une demande de financement lors du CUP du 13 mars 2017.

Contexte

- Suite aux ateliers et entretiens avec les acteurs emblématiques du territoire, six constats ont été identifiés par le cabinet Inkipit et Echelles & Territoires.

1) **Des acteurs locaux qui ne perçoivent pas la dynamique économique :**

Il s'agit d'une perception malgré la richesse existante sur le territoire. Les nouvelles initiatives, les innovations ne sont pas très connues et sont peu visibles.

2) **Une fierté d'appartenance :**

Elle repose sur l'appartenance à la Bretagne et aux lieux à l'identité très forte en Cornouaille (Quimper, Pont-Aven, Concarneau, Douarnenez, Pays bigouden, Cap Sizun, Pays fouesnantais...) mais sans référence directement à la Cornouaille.

3) **La Cornouaille : un territoire qui n'est pas reconnu sur le web :**

- Une très faible notoriété web
- Une confusion avec la Cornouailles anglaise

4) **Une image globale qui repose sur le partage d'un triptyque de marqueurs, constituant une véritable identité partagée :**

- Géographiques : liés aux villes / destinations de Cornouaille ayant une forte notoriété et une identité propre : marqueurs thématiques, différenciant, liés aux spécificités du territoire.
- Thématiques : mer, littoral, nature, terre, agro/agri, culture bretonne, art et peinture, sports nautiques, course au large, randonnée, gastronomie...
- Acteurs / marques historiques fortes

5) **Des valeurs et un état d'esprit propres au territoire et partagés par les acteurs :**

- La transmission : importance des traditions (même revisitées), préservation, entreprises familiales... Mais le manque de curiosité : « crainte du changement ».
- La fierté et le sentiment d'appartenance
- L'authenticité : respect / préservation de l'environnement
- L'excellence / qualité / savoir-faire
- Le travail

6) **Une jeune génération d'entrepreneurs, qui revendique aussi son ancrage territorial et renouvelle son image.**

➤ **Cibles identifiées**

Des cibles ont été identifiées (Qui souhaite-t-on retenir / attirer sur le territoire ?) pour développer l'emploi et l'activité sur le territoire :

- Jeunes
- Porteurs de projets
- Actifs (dont « Nomades »)
- Familles

➤ **Les défis qui nous attendent**

Une dimension interne / externe :

- Développer la collaboration et les territoires de projets ;
- Miser sur les identités plurielles pour faire rayonner le territoire autour d'une image enrichie ;
- Se projeter vers les transitions, en s'appuyant sur nos forces et nos ressources ;
- Pratiquer l'ouverture : curiosité, expérimentation, changement, opportunités, présent.

Les prochaines étapes

- Définir une gouvernance et management de l'attractivité du territoire adaptés et ouverts, s'appuyant sur le pôle métropolitain en construction ; structurer les missions et dimensionner les ressources ;
- Qualifier et hiérarchiser les cibles prioritaires pour ne pas s'éparpiller : identifier les profils/projets dont le territoire a besoin et qui s'y épanouiront (corrélation des aspirations, attentes...).

Calendrier

- **16 novembre** (au Centre des congrès du Chapeau rouge à Quimper) : **Plénière** - Présentation du portrait complet, du positionnement, du ciblage, des premières orientations stratégiques. La plénière réunira tous les acteurs impliqués dans la démarche sous forme de « théâtre forum » (élus, participants aux ateliers, techniciens, réseaux économiques de Cornouaille, etc.).

Pour information des membres du Conseil d'administration